



UNIVERSITÉS D'ÉTÉ – EDITION 2015

30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET - NIORT

Universités D'ÉTÉ

Coopérer pour Entreprendre, premier réseau de coopératives d'activité et d'emploi en France, organise ses Universités d'été mardi 30 juin et mercredi 1^{er} juillet 2015, au siège social de la Macif à Niort.

Ouvertes à toutes celles et ceux qui s'intéressent aux nouvelles formes d'entrepreneuriat, et spécifiquement aux coopératives d'activité et d'emploi, ces Universités visent à partager et professionnaliser les pratiques, dans un contexte en pleine mutation, tant d'un point de vue économique que politique, social et technologique.

Au programme : deux plénières, quatre conférences et plus de vingt-cinq ateliers thématiques. Près d'une trentaine d'intervenants et plus de deux cent participants sont attendus.

[Programme définitif](#), inscriptions et infos [en ligne](#).

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) :

Les CAE sont des coopératives, c'est-à-dire des entreprises partagées qui mutualisent entre leurs membres les frais de structure, d'administration et de gestion. En rassemblant des entrepreneurs de différents métiers, parfois complémentaires, à la fois indépendants et entourés, les coopératives d'activité et d'emploi forgent la culture d'une nouvelle forme d'entreprise.

Elles offrent une sécurité juridique et sociale et un accompagnement de proximité à toutes celles et ceux qui veulent entreprendre en toute sécurité et en collectif.

Les entrepreneurs d'une CAE bénéficient du statut d'entrepreneur-salarié : pleinement salariés et pleinement entrepreneurs, ils disposent d'un CDI, d'une couverture sociale et professionnelle, ainsi que d'un accompagnement personnalisé et des services de gestion mutualisés. En devenant associé, ils entrent au capital de la CAE et participent pleinement aux décisions de celle-ci.

La nouvelle loi ESS de juillet 2014 :

Après plus de deux ans de travaux, la loi relative à l'économie sociale et solidaire a été adoptée en juillet 2014. Elle introduit entre autres :

- La reconnaissance légale des coopératives d'activité et d'emploi, 20 ans après leur création, et la création du nouveau statut « d'entrepreneur-salarié ».
- Le développement du sociétariat : les entrepreneur-salariés auront l'obligation de devenir associés de leur coopérative dans un délai de trois ans.

Ses décrets d'application, auxquels Coopérer pour Entreprendre a activement participé, sont en cours d'élaboration.

[Texte de loi](#)

Les temps forts des universités

Plénière introductive – mardi 30 juin - 10H30 :

« La France dans le monde qui vient : repenser collectivement l'avenir de nos sociétés et leur redonner du sens et un récit commun ? » avec **Jean Viard**, sociologue et économiste, notamment auteur de *Nouveau portrait de la France : La société des modes de vie*

Conférence – mardi 30 juin - 17H45

« Demain, tous sociétaires !? : En quoi l'arrivée de nouveaux sociétaires, impulsée par la loi ESS, est-elle susceptible d'impacter de gouvernance des CAE ? » avec **Pascal Glémain**, économiste et maître de conférences à l'université Rennes 2, **Antoine Drouet**, directeur adjoint des Ateliers du Bocage, **François Hallé**, gérant de la CAE Amétis et **Eric Larpin**, journaliste spécialisé dans le secteur de l'ESS et auteur du *Guide des offres d'emploi* en 2001.

Conférence – mardi 30 juin – 17H45

« Les métamorphoses du travail : Quelles évolutions récentes du salariat? Qui seront les actifs du futur? » avec notamment **Jean-Pierre Gaudard**, journaliste économique, auteur de l'ouvrage : *La fin du salariat*, **Montoli Bokoto**, accompagnateur et conseiller pour CitésLab, **Monique Dufresne**, gérante de la Maison de l'Initiative et **Sandrine Foulon**, rédactrice en chef adjointe d'*Alternatives Economiques*.

Conférence – mercredi 1er juillet – 09H00

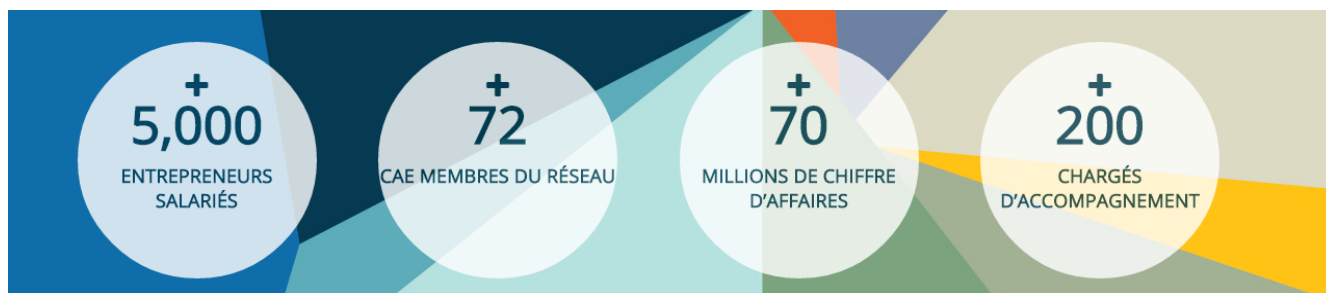
« CAE 3.0 : Comment les technologies du numérique produisent de nouveaux usages et de nouveaux usagers? Comment impactent-elles les CAE? » avec **Jacques-François Marchandise**, co-fondateur et directeur de la recherche et de la prospective à la FING, **Jennifer Leblond**, social media manager chez QuiShare, **Olivier Jouan**, gérant de la CAE Port Parallèle et **Jeanne Granger**, co-fondatrice de la Réserve des Arts.

Conférence – mercredi 1er juillet – 10H30

« Les chiffres à l'épreuve : Comment évaluer et valoriser l'utilité sociale des CAE? » avec **Philippe Bertrand**, journaliste, animateur et producteur de l'émission *Carnets de Campagne* sur France Inter, **Florent Chambolle**, consultant pour le cabinet Opus3, **Stéphane Bossuet**, gérant de la CAE Artenréel et **Fanny Loux**, développeur économique FEDER auprès de l'Eurométropole de Strasbourg.

Plénière de clôture – mercredi 1^{er} juillet – 15H15 :

« Le pari coopératif : comment mettre en œuvre l'ambition gouvernementale sur les territoires? Quels nouveaux partenariats entre CAE et pouvoirs publics ? » avec **Dominique Picard**, adjointe au pôle « Agir pour l'emploi » au sein du département « Développement économique et économie sociale et solidaire » de la Caisse des dépôts et consignations, **Jérôme Faure**, chef de la mission innovation, expérimentation sociale et économie sociale au sein de la Direction générale de la cohésion sociale, **Françoise Bernon**, déléguée générale du Labo ESS, **Bérénice Vincent**, vice-présidente du Conseil régional d'Aquitaine, en charge de l'économie solidaire et de l'innovation sociale et **Alain Bouchon**, Gérant des CAE Aceascop et Scopadom.



Créé depuis plus de 15 ans, Coopérer pour Entreprendre est le premier réseau de coopératives d'activité et d'emploi de France. Il accompagne le développement de ses membres et contribue à la promotion de l'entrepreneuriat collectif et coopératif, et plus largement de l'économie sociale et solidaire.

Coopérer pour Entreprendre – 45/47, rue d'Hauteville, 75010 PARIS – 01 42 63 47 71 – www.cooperer.coop
Contact presse : Charlotte Dudignac, Directrice du développement – 06 38 62 15 70 - c.dudignac@cooperer.coop

Nos partenaires de l'événement Ces journées professionnelles de Coopérer pour Entreprendre sont réalisées avec le soutien du Fond Social Européen.

